



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/S-15/AC.1/WG.III/7
13 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION PLENIERE DE LA QUINZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE
Groupe de travail III
Points 13 et 14 de l'ordre du jour

EXAMEN DU ROLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LE
DOMAINE DU DESARMEMENT ET DE L'EFFICACITE DES MECANISMES
DE DESARMEMENT

ACTIVITES D'INFORMATION ET D'EDUCATION DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DU DESARMEMENT, Y COMPRIS LES
MESURES VISANT A MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE MONDIALE EN
FAVEUR DU DESARMEMENT

Propositions du Canada

1. Le Canada se félicite de l'attention que la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement va porter aux questions relatives aux mécanismes de l'ONU en matière de limitation des armements et de désarmement et aux activités d'information et d'éducation de l'Organisation. Ces questions sont en effet dans le droit fil du rôle de l'ONU dans le processus global de la limitation des armements et du désarmement. Il faut donc les aborder avec l'intention de faire jouer à l'ONU un rôle direct et utile dans le domaine du désarmement. Cet effort continu visant à engager la communauté internationale dans le processus du désarmement aboutira à long terme à une plus grande stabilité. Grâce à cette approche multilatérale, ce sera une majorité, et pas simplement une minorité, qui s'intéressera et participera activement au désarmement. Parallèlement, nous devons aller au-delà des seules instances liées à l'ONU, car les organismes nationaux et régionaux de désarmement peuvent s'avérer nécessaires et utiles à l'avenir. En attendant, toutefois, nous devons admettre que les mécanismes de l'ONU en matière de désarmement ont besoin d'être constamment réglés et ajustés. Le fait que nous admettions la nécessité de réexaminer de temps à autre le fonctionnement des mécanismes de l'ONU prouve que nous avons une conception positive du rôle de ces mécanismes dans le processus de limitation des armements et du désarmement.

2. A cet égard, le Canada souhaiterait appeler l'attention du Groupe de travail sur les procédures de la Première Commission de l'Assemblée générale. Comme l'indique le fait que le Canada est l'un des auteurs de la résolution 42/42 N